

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
392^{EME} REUNION
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
26 AOÛT 2013

PSC/PR/BR.1 (CCCXCII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 392^{ème} réunion, tenue le 26 août 2013, a suivi une communication du Département des Affaires politiques de la Commission de l'UA sur ses activités relatives aux élections en Afrique. La communication a notamment porté sur les élections législatives qui se sont déjà déroulées au Togo et les élections présidentielles au Mali et au Zimbabwe, ainsi que sur les prochaines échéances législatives au Rwanda, au Swaziland, au Cameroun et en Guinée.

Le Conseil a félicité le peuple, les dirigeants politiques et les institutions du Togo, du Mali et du Zimbabwe pour le déroulement pacifique de ces élections, démontrant clairement ainsi l'engagement des États membres à respecter les principes consacrés dans la Charte africaine de la Démocratie, des élections et de la Gouvernance. Le Conseil a appelé l'ensemble des acteurs politiques de ces pays à respecter les résultats du suffrage universel et à continuer à maintenir un climat de paix et à contribuer ainsi à la prévention et à la gestion des conflits sur le continent. S'agissant du Zimbabwe, le Conseil a encore appelé la levée immédiate et inconditionnelle de toutes les sanctions imposées à ce pays, et a souligné que ceci contribuera au redressement socio-économique au bénéfice des populations de ce pays qui n'ont que longtemps souffert.

Le Conseil a pris note des préparatifs en cours pour les élections législatives au Rwanda, au Swaziland, en Guinée et au Cameroun prévues respectivement les 16, 20, 24 et 30 septembre 2013. Le Conseil a exhorté les parties prenantes dans ces différents pays à s'assurer que des règles équitables existent pour tous les candidats et à veiller à ce que les élections soient libres et crédibles, afin que de contribuer à mettre un terme à la violence liée aux élections sur le continent.

Le Conseil s'est félicité des progrès en cours à Madagascar, en particulier des mesures prises par la Cour électorale spéciale, le 17 août 2013, pour réviser la liste des candidats à l'élection présidentielle, en application des dispositions pertinentes de la loi électorale malgache et des requêtes formulées par la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et le Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M), qui avaient demandé le retrait de ladite liste des noms de trois personnalités. Le Conseil s'est félicité de la décision de la Cour, qui a permis de fixer la date du premier tour de l'élection présidentielle au 25 octobre 2013. A cet égard, le Conseil a appelé la Commission de l'UA, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, à apporter l'appui nécessaire à la Commission électorale de Madagascar, en vue de la bonne organisation et du bon déroulement de l'élection présidentielle. Le Conseil a demandé à la Commission de l'UA d'envisager, comme elle l'avait fait au Togo, au Mali et au Zimbabwe, le déploiement d'une mission d'observation électorale à long terme à Madagascar, afin de renforcer la crédibilité des prochaines élections.

Le Conseil a appelé la Commission à rester engagée et à déployer des missions d'observation électorale lors des prochaines élections sur le continent.